

jour 60 days

COMMUNICATIONS CANADA

NOV 17 1978

LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE

Ministère des
Communications

Department of
Communications

n°11/No. 11

Orientations du mandat de Jeanne Sauvé

L'hiver dernier, l'honorable Jeanne Sauvé, qui venait d'être nommée ministre des Communications, accordait à jour 60 une interview de 35 minutes sur les problèmes de l'heure et les défis à relever dans le domaine des télécommunications. En voici quelques extraits.

jour 60—Quels sont, à votre avis, les défis que le gouvernement fédéral doit relever dans le domaine des télécommunications ?

J. Sauvé—L'un d'eux consiste à étendre aux localités isolées et à celles qui se trouvent au nord du 60^e parallèle, les services de télécommunication distribués par satellite. L'heure, sans doute, n'est pas à la dépense, mais je souhaite que l'on considère cette question comme hautement prioritaire à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire actuelle.

Un autre défi consiste à faire progresser nos recherches spatiales pour que nous profitions de la réputation internationale déjà acquise grâce à notre programme spatial des plus réussis. Un de nos principaux objectifs est de nous assurer une part du marché international et de favoriser les intérêts canadiens dans cet important secteur.

Par ailleurs, il nous faut tenter de réaliser un consensus entre les provinces quant au partage des responsabilités dans le domaine des télécommunications.

Il faut aussi, et le défi est de taille, que la technologie satisfasse les véritables besoins des gens. Nous devons prendre en considération les incidences culturelles et sociales de notre action. Par exemple, en introduisant la télévision dans le Grand Nord, il est essentiel d'en prévoir les effets sur les collectivités locales. Par son truchement, elles entrent en rapport avec d'autres collectivités dont les valeurs culturelles et intellectuelles diffèrent des leurs. Qu'en résultera-t-il : un traumatisme ou un acquis positif ?

jour 60—Nous évaluons de plus en plus les conséquences de nos décisions sur l'environnement ; nous devrions peut-être en faire autant pour la culture ?

J. Sauvé—Vraisemblablement. Ce serait même, peut-être, une transposition valable de ce que je faisais il n'y a pas très longtemps.

jour 60—En tant que ministre des Communications cette fois, quelles seront vos tâches les plus ardues ?

J. Sauvé—Il s'agira pour moi de devenir une interlocutrice valable pour les provinces, de sorte que nous puissions accomplir des progrès dans le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

jour 60—Dans le discours que vous prononciez à Joliette, le 25 janvier, vous parliez de décentralisation dans le domaine des arts. Faut-il y voir de votre part une adhésion au concept de l'autonomie culturelle que revendiquent certains ministres du gouvernement québécois en ce qui a trait, par exemple, au droit de délivrer les licences aux sociétés de câblodiffusion ?

J. Sauvé—Je me suis opposée à cette interprétation de l'autonomie culturelle l'été dernier, et encore à Joliette. À mon avis, l'identité culturelle est une notion juste, et j'ai dit que l'autonomie que je considère légitime est celle de l'artiste, du créateur, de l'écrivain. Pour certains ministres québécois, la souveraineté culturelle suppose le droit pour les provinces de délivrer les licences aux entreprises de câblodiffusion. Je ne suis pas du tout d'accord. L'autorité du gouvernement fédéral en ce domaine doit être maintenue ; cette question est d'ailleurs devant les tribunaux à la suite des événements survenus à Rimouski. Ma position cependant est très claire : la compétence en cette matière appartient au gouvernement fédéral, et je m'emploierai à l'affirmer sans équivoque.

jour 60—Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec vos homologues provinciaux sur des questions d'intérêt commun ? Entendez-vous rencontrer individuellement chacun des ministres ?

J. Sauvé—Je n'ai pas encore eu de rencontres ou de discussions avec mes homologues provinciaux, mais j'ai l'intention de les visiter. J'espère pouvoir me rendre dans toutes les provinces à brève échéance.

jour 60—Estimez-vous que la technologie ainsi que les politiques en matière de télécommunications soient devenues si complexes pour la majorité des Canadiens qu'on ne puisse leur exposer utilement les politiques et les programmes nationaux en ce domaine, comme l'exige la loi concernant le ministère des Communications ? Ou croyez-vous que seuls les individus et les groupes qui œuvrent dans le domaine des télécommunications puissent (suite à la page 2)

Sauvé discute des priorités, issues in communications

Last winter the Hon. Jeanne Sauvé, recently appointed Minister of Communications, discussed the issues and challenges in communications today during a 35-minute interview with 60 days. Excerpts from the interview follow.



60 days: What challenges do you see facing the federal government in communications?

Sauvé: One challenge is to bring to remote communities and those north of the 60th parallel the telecommunications services available through satellite. This is a difficult time to talk about spending money but I hope this will be considered an important priority within the current fiscal framework.

Another challenge is to push forward our space program, to build on the reputation that we have already gained throughout the world by our more-than-successful space achievements. A prime objective is to share in international markets and to foster Canadian interests in this important industry.

Another challenge will be formulating a consensus among the provinces over sharing responsibilities in communications.

Yet another is to see how we can link

communications technologies to the real needs of people. We have to be mindful of the cultural and social implications of what we do. For instance, when you bring television to people in the North, what impact does that have on these communities? We are bringing them a means of relating to other communities, some of which have a different way of seeing things, different behaviors. This could be a shock or a great service.

60 days: Environmental impact assessments are now being made; one might want to consider cultural impact assessments, in effect?

Sauvé: Could be. That seems to be a good transposition of something I was doing not long ago.

60 days: What about the challenges you see facing you as Minister of Communications?

Sauvé: I think my personal challenge will be to become a proper interlocuteur with the provinces so that we can make some progress in the federal-provincial sharing of responsibilities in telecommunications.

60 days: In your speech at Joliette on Jan. 25, you spoke of cultural decentralization in the domain of art. Does this imply a degree of acceptance of the cultural sovereignty concept postulated by some members of the Quebec government as it relates, for example, to their desire for control over licensing cable companies?

Sauvé: I challenged that concept of cultural sovereignty last summer and again in Joliette. I think cultural identity is a proper concept and I said the sovereignty that I see as legitimate is the sovereignty of the artist, of the creator, of the writer. Some ministers of the Quebec government inferred from the cultural sovereignty concept that the provincial government must control the licensing of cable. I don't accept that at all. The responsibility of the federal government for cable has to be preserved and of course this whole question in Rimouski is presently before the courts. But my position is very clear: the federal government does have the jurisdiction and I am going to do everything I can to make that very clear to everyone concerned.

60 days: Have you had the opportunity to discuss issues of mutual interest with your provincial counterparts? Do you intend to meet with each minister individually?

Sauvé: I haven't seen and talked with (Continued on page 2)

Sauvé

(suite de la page 1)

sent y comprendre quelque chose?

J. Sauvé.—Sur le plan technique, le monde des télécommunications est fort complexe. Ce qu'il suffit au public de comprendre, ce sont les possibilités nouvelles que lui offrent les progrès de la technologie pour ses communications au pays et dans le monde.

Pour la plupart, l'accès aux éventuels réseaux téléinformatiques relèvera de la science-fiction jusqu'au jour où ils disposeront d'un terminal à la maison. Alors, tout paraîtra simple.

Plus compliquée est la question de l'accès à l'information quand elle concerne la vie privée des individus. Dès qu'on sentira qu'elle est envahie, la réaction sera vive. L'État doit réglementer d'une certaine façon l'accès à ce type de renseignements. Pareilles questions ne font aucune difficulté pour le public.

jour 60.—Quand comptez-vous présenter au Parlement la seconde phase du programme législatif auquel fait allusion le Livre gris d'avril 1975 intitulé *Télécommunications : quelques propositions fédérales* ?

J. Sauvé.—Nous voudrions en saisir la Chambre pendant la session en cours. Le texte est déjà prêt.

jour 60.—Pouvez-vous nous en signaler quelques points saillants ?

J. Sauvé.—Le ministère a d'abord soumis au gouvernement un document sur l'ensemble des problèmes liés aux télécommunications.

La seconde phase du programme législatif vise à rationaliser l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine des télécommunications. Elle comporte une révision et une codification des statuts actuels et une définition des grands objectifs qui marqueront notre politique et notre réglementation en matière de télécommunication.

On y touche tous les aspects des télécommunications qui relèvent de la compétence fédérale, y compris les sociétés exploitantes qui sont soumises à la réglementation fédérale, les radiocommunications et la radiodiffusion, dont la câblodiffusion.

Le principe d'une loi embrassant tout le domaine des télécommunications jouit de l'assentiment des divers organismes qui, à certains égards, attendent du gouvernement fédéral qu'il détermine les grandes politiques pour orienter leur action.

jour 60.—Puisque vous êtes à refondre l'appareil administratif fédéral chargé de veiller sur les télécommunications, estimez-vous, par exemple, qu'il serait plus rationnel que la Société Radio-Canada relève du ministre des Communications ?

J. Sauvé.—Précisons d'abord que le partage des tâches au sein du gouvernement est la prérogative du Premier ministre.

Il n'y a pas de doute que l'idée d'un rapprochement entre Radio-Canada et le ministère des Communications se défend. Mais il y a d'autres organismes gouvernementaux qui œuvrent dans le domaine des télécommunications. Qu'ils relèvent ou non de mon ministère, je voudrais quand même être en mesure de suivre leur activité.

Au Ministère, nous ne nous intéressons pas qu'aux fils et aux antennes. Nous voulons aussi savoir ce à quoi

serviront le matériel et la technique, et quelles seront leurs répercussions sur le pays.

jour 60.—Trouvez-vous que le processus décisionnel se complique lorsque vous êtes appelée à agir au double titre de politicien et d'administrateur ?

J. Sauvé.—Je tâche toujours de trouver des solutions administratives et techniques aux problèmes, mais j'imagine qu'un politicien prend des décisions politiques. Et, dans le domaine des télécommunications, les ramifications politiques sont nombreuses ; mais c'est en tant que représentante des citoyens que j'envisage les questions. Ce ne sont pas toujours les facteurs politiques qui l'emportent, mais il faut les concilier le mieux possible avec les considérations techniques. D'ailleurs, il ne se trouve personne pour prétendre que les politiciens prennent toujours des décisions irréprochables.

jour 60.—Vous êtes l'une des rares femmes députées à la Chambre des communes. Vous vous trouvez aussi à la tête d'un ministère où il n'y a qu'une femme parmi les cadres supérieurs. Selon vous quelle influence l'Année internationale de la femme aura-t-elle eue pour les femmes qui aspirent à un rôle plus important dans la société ?

J. Sauvé.—L'Année internationale de la femme n'a pas tout résolu. Il est certain, cependant, qu'on a pris conscience du fait que les femmes veulent être des citoyennes à part entière et aspirent à un rôle véritable dans tous les secteurs de l'activité humaine. Beaucoup de femmes, j'en ai l'impression, se sont rendu compte qu'on ne leur accordait pas toujours un traitement équitable. Sans doute sont-elles maintenant plus nombreuses à croire à des possibilités réelles d'avancement.

Également, elles comprennent mieux qu'elles sont parfois leur propre ennemi : elles n'ont pas toujours confiance en elles-mêmes. Cela tient, en partie, à la culture, mais aussi au fait qu'elles trouvent peu d'exemples de femmes ayant occupé des postes de grande responsabilité.

jour 60.—D'après vous, les femmes ont-elles à affronter en politique des difficultés auxquelles les hommes n'ont pas à faire face d'ordinaire ?

J. Sauvé.—On a coutume de dire qu'une femme en autorité doit se montrer deux fois plus compétente qu'un homme qui aurait le même poste. Je ne prétends pas avoir des capacités doubles de celles d'un homme, mais je sais qu'une femme qui occupe un poste éminent ne doit pas trop faire d'erreurs. Consciemment ou non, la femme craint d'être traitée impitoyablement si elle se trompe trop souvent. Je crois qu'on est plus indulgent envers les hommes : il y a beaucoup d'hommes sans grande compétence qui détiennent des postes importants. Quand nous aurons droit à notre part de femmes médiocres dans ces postes, nous pourrions dire que la partie est gagnée.

Sauvé

(Continued from page 1)

my provincial counterparts yet but I intend to begin a series of visits and hope to cover all the provinces as soon as possible.

60 days: Do you think communications policies and technology are becoming so complex to most Canadians that it is impossible to adequately explain or promote national policies and programs as called for in the Department of Communications Act? Or do you feel perhaps that the issues can be explained adequately to only those groups of people involved in some direct way with communications?

Sauvé: The world of communications is technically quite complicated but the only thing people need understand is that this new technology gives them the possibility of communicating with each other, with different communities and with different countries.

I suppose access to the networks of data that will eventually be established seems like science fiction to most people but once they have a terminal in their own home, it becomes very simple to them.

What is not so simple are the problems of access to information when it may involve invasion of privacy. As soon as their privacy is invaded, people will be quick to react. Governments must have some control over that access. These are issues people can understand quite readily.

60 days: When do you expect the Phase Two legislation referred to in the April 1975 Grey Paper, *Communications: Some Federal Proposals*, to be introduced in Parliament?

Sauvé: We would like to table it in this session. The legislation has been drafted.

60 days: What are some highlights of the legislation?

Sauvé: The department has put before the government a package of the problems related to telecommunications.

The Phase Two legislation was proposed as a means of rationalizing the role of the federal government in communications. It involves a revision and consolidation of existing statutes and will contain a set of objectives that will outline the direction of federal communications policy and regulations.

This legislation will cover all aspects of telecommunications under federal jurisdiction, involving federally regulated carriers, radiocommunication and broadcasting, including cable.

The idea of comprehensive telecommunications legislation is endorsed by the different agencies who, in some cases, wish the federal government would formulate these general policies to indicate in what direction they should be going.

60 days: Do you feel in restructuring the federal government's administration over telecommunications that the CBC, for example, should more logically come under the control of the Minister of Communications?

Sauvé: Well, the distribution of responsibilities within government is for the Prime Minister to decide. Certainly a

case can be made for the *rapprochement* between the CBC and the Department of Communications. Other agencies of the government are involved with communications. Whether they are under my responsibility or not, I would certainly want to have an eye on what they do.

In the Department of Communications we are not interested only in the wires and antennas. We're also interested in what the hardware and technology is for, what it's going to do to the country.

60 days: Do you find the decision-making process becomes complicated when you must make decisions on a subject as a politician and as head of a department?

Sauvé: I always like to look at the departmental and technical answers to problems, but I suppose when a politician makes a decision it's a political decision. And in communications there are many political implications, but I look at them as a representative of the people. The political factors do not always win the day but they have to be meshed with the technical as perfectly as possible. But nobody pretends that politicians always make perfect decisions.

60 days: As one of the few women in the House of Commons and as head of a department with only one woman in its senior executive ranks, how would you assess the impact of International Women's Year for women aspiring to a bigger role in society?

Sauvé: International Women's Year has not accomplished everything, but it certainly has made the world conscious that women want to participate as full citizens in all aspects of life. I think a lot of women became conscious that they weren't always getting a fair deal. Probably more women now realise they can be promoted.

International Women's Year has made them more conscious that women's greatest enemies are sometimes themselves. They don't always believe in themselves. This lack of confidence is in part cultural, in part the lack of models of women with big responsibilities.

60 days: Do you find from your experience that women in politics encounter particular difficulties that others do not normally face?

Sauvé: It is said a woman in a big job has to be twice as good as a man in the same job. I won't pretend I'm twice as good as a man but I know there is pressure on any woman in a position of responsibility not to make too many mistakes. Any woman consciously or unconsciously is afraid that she is going to be smashed down if she makes too many mistakes. I think we are more indulgent with men who make mistakes. A lot of men who are not all that competent hold important jobs, so when we are allowed our quota of mediocre women in those jobs I guess we will have made it.

L'ABC de la radioamateur

À la demande des autorités scolaires, le personnel du bureau de district de Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest, a entrepris, en décembre dernier, d'initier à la radioamateur les élèves des 8^e et 9^e années du Joseph Burr Tyrell High School.

Le personnel a donné une série de huit cours d'une heure. Les élèves ont eu l'occasion d'acquérir une expérience pratique en utilisant le poste de la station VE8AAA du Club de radioamateurs de Fort Smith.

Il est maintenant question de donner des cours le soir et pendant la fin de semaine aux élèves de niveau secondaire qui désirent obtenir leur certificat de radioamateur.



Fort Smith students add radio to 3 R's

The department's Fort Smith district office in the Northwest Territories introduced grade eight and nine students at the Joseph Burr Tyrell High School to amateur radio last winter. The district office undertook the project as a community service at the request of school officials.

District staff held eight one-hour sessions on amateur radio at the school. Students received additional training by operating the Fort Smith Amateur Radio Club station VE8AAA.

Interest in the project, district staff say, may result in an evening and weekend amateur radio course being offered at the school for high school students wishing to obtain amateur certificates.

M... boisson !

Le Ministère compterait-il parmi son personnel 3 % d'alcooliques ? Peut-être, si l'on se fie aux statistiques de l'Addiction Research Foundation, organisme gouvernemental ontarien. D'après les recherches en cours, il semblerait qu'au moins 3 % de la population active du Canada souffre de toxicomanie alcoolique ou de problèmes liés à l'alcool.

L'idée qu'on puisse, et qu'on doive, soigner les alcooliques s'impose de plus en plus. Au cœur du traitement : beaucoup de compassion et de fermeté. Des points de vue administratif et humain, on a manifestement tort de fermer les yeux sur l'alcoolisme. Plus vite les intéressés prendront conscience de leurs difficultés et les affronteront, meilleures seront leurs chances de les surmonter. À cet égard, l'encouragement que constitue pour l'employé le secours consenti par son employeur s'est révélé d'une importance considérable pour sa réadaptation.

Soucieux d'affirmer son intérêt pour la santé, la sécurité et le rendement au travail de son personnel, le Ministère apportait, en juillet dernier, des modifications à son règlement sur l'alcoolisme. Il trace, à l'intention des cadres administratifs, une ligne de conduite vis-à-vis des personnes qu'ils croient aux prises avec l'alcoolisme. C'est aux médecins qu'il incombe cependant de diagnostiquer tout état pathologique.

Quand il s'agit en fait d'alcoolisme, un traitement est prescrit ainsi qu'une cure de désintoxication d'une durée maximale de six mois. Si aucun progrès n'est constaté, l'employé peut être congédié en vertu d'un certain nombre de dispositions, celles qui portent sur l'incompétence et l'incapacité, par exemple.

Loin de vouloir s'immiscer dans la vie privée de ses employés, le Ministère cherche ainsi à venir en aide à ceux dont le rendement souffre du fait de leur intempérance, avant qu'ils ne deviennent inaptes au travail. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le *Guide du personnel* du Ministère.

Nouvelle politique de promotion de la femme

À peine l'Année internationale de la femme était-elle achevée que la Décennie de la femme était lancée.

En effet, le gouvernement fédéral vient d'énoncer le principe de l'égalité des sexes dans la fonction publique fédérale, qui servira de ligne directrice aux ministères pour les dix prochaines années. Ainsi s'affirme la volonté du gouvernement d'assurer, dans un délai raisonnable, que les employés de tous les ministères, hommes et femmes compétents et intéressés, soient représentés de façon proportionnelle à l'intérieur de tous les groupes d'occupation et de tous les niveaux.

Le Ministère a présenté un rapport au Conseil du trésor au mois de mars définissant son orientation et ses objectifs ainsi qu'un plan d'action en neuf points qui sera mis en œuvre au cours de l'année 1976-1977.

Quelques-unes de ces mesures permettront à cinq femmes de participer cette année à des programmes spéciaux de perfectionnement. Parmi les autres mesures prises par le Ministère citons :

- l'accroissement des possibilités d'emploi du personnel de soutien en favorisant des expériences de travail dans différents domaines ;
- la mise sur pied d'un programme pilote de travail à temps partiel ;
- la compilation de données concernant la compétence, l'éducation et l'expérience des employés des catégories soutien administratif et exploitation ;
- l'élaboration d'un programme d'information ;
- la coordination, au sein du Ministère, du programme d'égalité d'emploi pour la femme ;
- l'élimination de la discrimination par une prise de conscience des attitudes vis-à-vis de la femme au travail.

Le Ministère a élaboré un plan quinquennal qui sera présenté au Conseil du trésor l'an prochain. Il établira des objectifs pour en arriver à une représentation proportionnelle des femmes au sein du Ministère.

Booze and tough love

Are three per cent of the department's staff alcoholics? Quite possibly, according to statistics from the Ontario government's Addiction Research Foundation. Current research, applying even the most conservative estimates, indicates that at least three per cent of the Canadian work force suffers from alcohol dependency or problem drinking.

People are recognizing that alcoholism can and must be treated. The main rule is "tough love". Overlooking problem drinking is wrong in both management and human terms. The sooner people with alcohol dependency confront their drinking problems, the better chance they have of overcoming them. The motivational support provided by the employer has proven to be an important factor in rehabilitation.

The department's alcoholism policy was amended in July 1975 to reflect concern for the health, safety and productivity of the department's employees. The policy establishes guidelines for supervisors in handling possible instances of alcoholism. Responsibility for diagnosis of a health problem rests with the medical profession.

If alcoholism is the problem, then a treatment is prescribed and a rehabilitation program of not more than six months is established. If treatment produces no improvement, the employee may be dismissed from the public service under various provisions such as those dealing with incompetence and incapacity.

The objective of the policy is to assist employees whose work performance has deteriorated because of alcoholism, before their condition renders them unemployable. There is no intention of intruding upon the private lives of employees. Those who wish to read the policy will find it in the department's personnel manual.

New policy launched for Women's Decade

No sooner has International Women's Year ended than Women's Decade has officially got underway.

To guide departments through the next 10 years, the federal government developed a policy stating that opportunities in the public service must be equally available to women and men.

Numbers of employees eventually are to reflect the proportion of qualified and interested men and women available by department, occupational group and level.

The department submitted a report to Treasury Board in March which outlined the department's policy and objectives and which included an action plan of nine activities for implementation in 1976-77.

Part of these activities will permit five women to take part in special development programs this year. Other activities involve

- increasing job opportunities for support staff by exposing them to other work areas;
- establishing a pilot project for part-time workers;
- compiling data on skills, education and experience in the administrative support and operational categories;
- establishing an information program;
- co-ordinating the Equal Opportunities Program within the department;
- trying to eliminate discrimination by increasing awareness of attitudes.

The department has also started work on a five year projection, to be submitted to Treasury Board next year, which will set targets for proportionate representation of women in the department.

Les répéteurs des Rocheuses Mountaintop repeater stations bring TV, radio to valleys

Les télécommunications se heurtent, dans chaque région du Canada, à des problèmes de nature différente. En Colombie britannique et au Yukon, ce sont les montagnes qui font obstacle à la transmission.

On est maintenant en mesure d'assurer les télécommunications de part et d'autre des Rocheuses grâce au développement de répéteurs VHF, qui captent les signaux de la radio et de la télévision et les retransmettent aux postes récepteurs situés hors de portée de la station émettrice.

Les stations de répéteurs sont situées au sommet de hautes montagnes souvent accessibles uniquement par hélicoptère. Elles sont équipées d'un matériel léger et compact, conçu en fonction non seulement de la situation géographique des stations mais aussi des conditions météorologiques très variables à haute altitude. La température fluctue de 30 °C à -60 °C et le vent y souffle parfois avec la force d'un ouragan. La neige et la glace qui s'accumulent sur les antennes et les appareils soumettent le matériel à dure épreuve.

Quelques-unes des stations que la Direction des parcs nationaux du Canada se propose d'ériger dans le parc de Kluane seront construites sur des montagnes qui comptent parmi les plus élevées au Canada, soit le mont Logan (6 050 m), le mont Saint-Élias (5 485 m) et le mont Vancouver (4 785 m).

Pour éviter les pannes et le déplacement extrêmement coûteux de l'équipe d'entretien, on ne fera appel qu'aux matériaux les plus résistants pour la construction de ces stations. L'électricité est fournie par une trentaine de piles de 2 000 ampères-heures chacune, et d'une durée de vie utile de trois à cinq ans.

Pour protéger les stations de cime des éléments, on les couvrira de cloches en fibre de verre de 8,5 m de hauteur qui seront ancrées dans le roc. En plus des antennes, on prévoit équiper les stations de répéteurs de deux ou trois émetteurs-récepteurs et d'un poste-répéteur mobile pour usage local.

Il faut placer la station de répéteurs pour qu'elle soit en visibilité directe avec celle dont elle relaie les signaux et qu'elle puisse servir le territoire prévu. Certaines d'entre elles comprendront de l'équipement radio supplémentaire.

On place également au faite des montagnes les stations de télévision à faible puissance et les postes répéteurs-convertisseurs. Un répéteur-convertisseur est un récepteur de télévision doublé d'un émetteur à faible puissance qui capte les signaux de télévision d'un canal pour les retransmettre sur un autre canal là où la réception directe des signaux est impossible.

C'est ainsi qu'au nord de la Colombie britannique, une station de télévision dessert une vaste région de quelque 27 145 Km² par le biais de 35 stations de répéteurs-convertisseurs à faible puissance. Cette zone de diffusion, peut-être la plus étendue en Amérique du Nord, englobe l'enclave alaskienne où la population de la région de Ketchi-



Les répéteurs sont protégés par des cloches en fibre de verre mesurant 8,5 mètres de haut. Certains de ces répéteurs ne sont accessibles que par hélicoptère (Photo: B.C. Hydro)

can ne pourrait bénéficier autrement de la télévision.

Ces postes répéteurs-convertisseurs sont conçus en fonction des besoins des petites agglomérations qui ne sont pas en mesure de couvrir les frais d'une installation plus élaborée. Dans le passé, les exploitants locaux de ces réseaux à relais ont reçu l'appui du ministère des Communications quand il s'est agi pour eux d'accomplir les démarches nécessaires à l'obtention d'une licence.

Grâce à leur solide construction, certains de ces postes répéteurs-convertisseurs peuvent fonctionner très longtemps et avec un minimum d'entretien dans les conditions les plus rigoureuses. Très compacts, certains d'entre eux ne pèsent que 5,5 kg, si l'on ne compte pas leur source d'électricité, et donnent d'excellents résultats malgré des variations de tension de 15 à 30 volts. L'électricité leur est fournie en général par des accumulateurs ou par un groupe électrogène au propane qui rendent ces postes autonomes pendant trois à six mois.

L'inspection des stations de répéteurs en montagne est une opération fort coûteuse que l'on combine pour cette raison avec les tournées périodiques d'entretien.

À l'occasion, nos inspecteurs se rendent à pied aux stations les plus accessibles. La mission est alors confiée à celui d'entre eux qui semble avoir le plus besoin d'exercice. C'est une manière comme une autre de pratiquer la « participation ».

Jack Anderson,
chef du district de Prince Rupert
Ian Rutherford,
chef du district de Whitehorse.

Fiberglass domes, 8.5 metres high, have been designed to shelter the mountaintop repeaters. Many repeater sites are accessible only by helicopter. (Photo: B.C. Hydro)

Each area in Canada has its own special communications problems. In British Columbia and the Yukon, the problems are big but beautiful; they're called mountains.

But development of the VHF (Very High Frequency) mountaintop repeater, which receives and retransmits radio and television outside the range of the operating station, has made communications possible over high mountain chains.

With many repeater sites accessible only by helicopter, portability, weight and protection of the repeaters are critical when repeaters are to be installed at high altitudes. The weather at mountaintop sites can vary considerably. Temperatures range from 30° C to -60° C and winds up to hurricane force can be expected. Snow and ice buildups place tremendous stress on equipment, antennas and structures.

Some repeater sites planned by Parks Canada for Kluane National Park call for installations on some of Canada's highest peaks. Among them: Mount Logan (6,050 metres), Mount St. Elias (5,485 metres) and Mount Vancouver (4,785 metres).

Equipment must be reliable because of the cost of reaching the site to service the equipment and to make repairs. Power is usually supplied by batteries, each with a capacity of 2,000 ampere-hours, good for three to five years. Each site has about 30 of the batteries.

Fiberglass domes, 8.5 metres high, have been designed to shelter the

mountaintop repeaters. The domes are anchored to bedrock. A repeater station usually has, in addition to an antenna system, two or three transmitter/receiver combinations and a mobile drop repeater. (A drop repeater is a repeater station equipped for local termination of one or more circuits.)

Mountaintop repeaters have to be placed so that they serve the required coverage area and are in a line-of-sight path to the station from which they receive the signal. Some repeaters also have other radio equipment installed.

Low-power television stations (LPTV), or relay translator stations, are also located at mountaintop sites. A translator is a television receiver and low-power transmitter which receives television signals on one channel and retransmits them on another channel to areas which cannot receive the direct signals.

In north central B.C., one main TV station serves the entire area by a system of 35 low-power translators. Total coverage area — approximately 27,145 square kilometres — is believed to be one of the largest in North America. The system reaches into the Alaskan panhandle to provide the only available television to our American neighbors in Ketchikan, Alaska.

Translators are designed for serving small communities where costs of installation and maintenance are important factors. Funds in some of the smaller community LPTV systems are limited. However, this department has attempted to assist applicants in arranging for licensing.

Some rugged and reliable translator units can operate under extreme conditions with little or no deterioration for a long time and require minimum servicing. Some units, excluding power supply, weigh as little as 5.5 kg and operate with good linearity with power variation from 15 to 30 volts. Power is usually supplied by batteries or propane lasting three to six months.

Inspecting mountaintop repeaters can be an expensive undertaking and is therefore scheduled to coincide with regular maintenance tours. Occasionally, for the lower sites, our inspectors hike in to the site on foot. This assignment is usually given to the one who requires exercise the most. As you can see, we believe in Participation.

Jack Anderson,
Prince Rupert district manager
Ian Rutherford,
Whitehorse district manager

L'ionosphère via Kenora

Soundings taken at Kenora 'heard' around the world

La nouvelle station ionosphérique de Kenora, en Ontario, s'ajoute au réseau de quatre stations qu'utilise le ministère des Communications pour fournir aux chercheurs et aux ingénieurs en télécommunications du monde entier des renseignements utiles sur les propriétés toujours changeantes de l'ionosphère.

L'ionosphère est la couche supérieure de l'atmosphère qui enveloppe la Terre. Elle est chargée de particules électriques, ions et électrons, qui exercent une influence sur les radiocommunications. Elle se compose de trois couches principales qui se situent à des hauteurs qui vont de 100 à 500 kilomètres au-dessus de la Terre.

Elle possède la propriété de réfléchir vers la Terre une partie des ondes radioélectriques qui la traversent. Le retour des signaux à la Terre est fonction de leur fréquence et de leur angle de réflexion de même que d'autres facteurs comme la hauteur et la densité de la couche ionosphérique.

Des sondages peuvent déterminer les fréquences et les moments les plus favorables à la transmission des signaux, ce qui s'avère particulièrement utile dans les régions éloignées où les radiocommunications jouent un rôle essentiel.

Tapie au fond d'une gorge profonde des environs de Kenora, la nouvelle station est à l'abri du brouillage radioélectrique provenant d'installations au sol. Son emplacement lui évite également de perturber les émissions de radiodiffusion et les communications radio de la région.

Pour la collecte des données sur l'ionosphère, on se sert, à Kenora, d'un nouveau matériel de sondage ionosphérique de fabrication suédoise. Ce matériel remplace celui mis au point par le CRC, qui a servi des années durant. L'émetteur-récepteur transmet verticalement ses signaux vers l'ionosphère et capte les ondes hertziennes qui y sont réfléchies.

Le dispositif de sondage se compose de cinq antennes dipôles dont la plus longue mesure 610 mètres. Il émet et reçoit les signaux compris entre 250 et 2 250 kilohertz (kHz). Au-delà de 2 250 kHz, une antenne à périodicité logarithmique prend la relève automatiquement. C'est une antenne directionnelle conçue pour des fréquences allant jusqu'à 20 MHz.

Des sondages ionosphériques ont lieu six fois par heure. D'autres sont effectués pour coïncider avec ceux des satellites de recherche ionosphérique comme Isis I et Isis II.

Les résultats sont transmis sur film au laboratoire du Ministère, avenue Clyde, à Ottawa, pour leur traitement par ordinateur. Les données statistiques ainsi recueillies sont utiles pour l'évaluation des conditions ionosphériques qui influent sur les radiocommunications, et pour la sélection, selon l'heure et la saison, des fréquences les plus favorables aux radiocommunications. Les conditions ionosphériques varient le jour, la nuit et selon les saisons. Elles peuvent être perturbées par des orages magnétiques et par d'autres phénomènes reliés à l'activité solaire.

Les données statistiques sur l'ionosphère sont expédiées à de nombreux services de radiocommunication et or-



L'aurore boréale est le plus connu des phénomènes ionosphériques qui influent sur la transmission des signaux radio.

ganismes scientifiques ainsi qu'au World Data Centre de Boulder, au Colorado. Ce dernier en assure à son tour la diffusion aux agences de télécommunication et à divers savants et chercheurs du monde entier pour l'élaboration de modèles de l'ionosphère. Ces données statistiques sont finalement intégrées à des programmes informatiques destinés à l'étude des voies de radiocommunication et à l'assignation des fréquences. On les utilise également pour la conception des systèmes de télécommunication.

Les autres stations de sondage ionosphérique du ministère des Communications sont situées à Resolute Bay dans les Territoires du Nord-Ouest, à Churchill au Manitoba, à Ashton près d'Ottawa et à Saint-Jean, Terre-Neuve.

*M. E. Power
chef du district de Kenora*

The best known phenomenon affecting transmission of radio signals through the ionosphere is the aurora borealis.

A recently constructed ionospheric station near Kenora, Ont., is one of five in Canada operated by the Department of Communications providing radio communications engineers and scientists around the world with valuable data on the ever-changing state of the ionosphere.

The ionosphere is the outer part of the atmosphere surrounding the earth where charged particles — ions and electrons — affect the transmission of radio signals. It consists of three major layers extending from about 100 kilometres to 500 kilometres above the earth.

Because of the ionosphere's reflective characteristics, some of the radio waves reaching these layers are bounced back to earth. If and where the waves return to earth depends upon the frequency and angle of reflection and other conditions such as the ionosphere's height and density.

Accurate soundings can be used to determine which frequencies and what

times are best suited for communicating — a boon to those who depend on radio communications for long distance contact.

Situated in a deep gorge on the outskirts of Kenora, the station is protected from radio interference caused by man-made noises. Its location also reduces the possibility of its causing interference to broadcast reception and other communication services in the area.

Data on the ionosphere is collected at the Kenora station by means of a new vertical incidence sounder, manufactured in Sweden. It replaces a CRC-built one of many years service. The sounder transmits signals vertically toward the ionosphere and the radio waves reflected back to earth are recorded.

The sounder consists of five dipole antennas, the longest of which is about 610 metres long and which covers the frequency range from 250 kilohertz to 2.250 megahertz. Above 2.250 megahertz, the equipment automatically switches to a log periodic antenna, a high frequency directional antenna designed to cover frequencies up to 20 megahertz.

Ionospheric soundings are taken six times each hour. Soundings are also taken to coincide with soundings made by ionospheric research satellites such as Isis I and Isis II.

The information is recorded on film and forwarded to the department's Clyde Avenue Laboratory in Ottawa where it is processed and fed into a computer. The resulting statistical data can be used to assess radio communications conditions and to help predict what frequencies to use for radio transmission at any given time or season. This is needed as the ionosphere varies from day to night and with the seasons and can be altered by disturbances such as magnetic storms caused by sunspots.

The data is sent to a number of radio communications services and scientific organizations as well as to the World Data Centre in Boulder, Colorado. From there it is distributed to communications agencies, radio physicists, geophysicists and other researchers around the world to construct models of the ionosphere. Eventually the statistical data is incorporated into computer programs used for radio circuit assessment and frequency assignment and is used in designing communication systems.

The other ionospheric research stations operated by the Department of Communications are at Resolute Bay, N.W.T.; Churchill, Man.; Ashton, near Ottawa, Ont., and St. John's, Nfld.

*M. E. Power
Kenora district manager*

Bonjour et au revoir

Administration centrale : Bud Hoodspith a quitté le Ministère pour devenir président de Rogers Cable TV Ltd de Toronto, après avoir assumé le poste de directeur général du Service de la réglementation des télécommunications depuis 1973, et le poste de directeur régional, région de l'Ontario, durant les deux années précédentes. M. John deMercado, antérieurement directeur général, Programme de la technologie des systèmes éducatifs, a été nommé au poste qu'occupait M. Hoodspith.

Anita Szlczak, directrice générale des télécommunications internationales a été nommée commissaire à la Commission de la fonction publique. Ken Wyman, directeur général, Politique économique et Statistiques, a été nommé directeur général, Transport intermodal de marchandises, au ministère des Transports.

John Gilbert a quitté la Commission d'étude des revendications des Indiens pour revenir au service du Ministère à titre de directeur intérimaire, Politique de l'utilisation du spectre et Développement des terminaux, à la Direction générale des télécommunications nationales.

Monique Pelland a été détachée du Centre de recherches sur les communications et affectée au bureau du sous-ministre adjoint principal, où elle fera fonction de coordonnatrice et de conseiller spécial. Nisar Ahmed a été nommé directeur, Projets spéciaux (Recherches).

Jacques Marcotte a été nommé secrétaire du Comité interministériel sur l'espace. Il était attaché de direction à la Direction de la technologie spatiale. Annie Barrette a été affectée à notre Ministère par le Bureau des langues. Elle occupe maintenant le poste de chef, Services linguistiques, Direction des programmes de bilinguisme.

Région de l'Atlantique : James Cullen, du bureau de district, a été nommé surintendant régional, délivrance des licences et autorisations, à Moncton. Maurice Numas, de la région du Centre, est maintenant surintendant régional, Application des normes et pratiques. Darius Breaux est passé du bureau du ministère du Revenu de Saint-Jean (N.-B.) à notre Ministère, à titre de conseiller régional, Finances. Fraser Forsythe, qui était à l'emploi de la New Brunswick Telephone Co., est maintenant affecté au bureau régional de Moncton à titre d'analyste des systèmes de télécommunication. Barry Romkey, qui était à l'emploi de la Maritime Telephone and Telegraph, est maintenant affecté au bureau de district de Halifax à titre d'expert-conseil en systèmes de télécommunication. Edith Jane Palmer, qui était à l'emploi de la Newfoundland Telephone Co., occupe maintenant un poste au bureau de district de Saint-Jean (T.-N.), à titre de gestionnaire des systèmes de télécommunication. Otis Mosher, chef, application des normes et pratiques, au bureau régional de Moncton, région de l'Atlantique, a pris sa retraite après 35 ans de service. John O'Reilly, gestionnaire du district de Halifax, est à la retraite après 33 ans de service.

Région du Québec : Réal Vaillancourt, antérieurement du ministère des

Pour y voir clair !

La région de l'Atlantique a mené dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, en novembre 1975, une campagne publicitaire pour y améliorer la réception des émissions de télévision. Le CRTC et le bureau de district du Ministère à Bathurst avaient reçu de nombreuses plaintes concernant la qualité de la réception dans cette région. Les inspecteurs avaient conclu qu'une partie des problèmes résultaient d'une mauvaise installation des antennes.

Afin de remédier à cette situation, le bureau régional de Moncton a mis en œuvre, en collaboration avec les médias de la région, un programme d'information comportant la publication d'articles dans tous les journaux français et anglais du Nord-Est du Nouveau-Brunswick et la présentation, à titre de service public, d'annonces publicitaires sur les stations de télévision de la région. Par ailleurs, Louis Hughes, gérant de district à Bathurst, fut interviewé à l'émission - *New Brunswick Today* - du réseau CBC.

Le programme expliquait brièvement la nature du signal de télévision et sa transmission, les différents types d'antennes sur le marché, les effets du vieillissement ou de la mauvaise orientation de l'antenne sur la qualité de la réception et donnait quelques conseils pratiques pour s'assurer de la meilleure réception possible.

Ce programme, coordonné par Roger Squires, a aidé les téléspectateurs du Nord-Est du Nouveau-Brunswick à y voir clair.

✱
Transports à Montréal, occupe maintenant le poste de surveillant des services administratifs au bureau régional. Jean-Richard Laurence, conseiller en questions socio-économiques au bureau régional, a quitté le Ministère pour retourner aux études. Monique Goudreau, téléphoniste du bureau de district de Québec, a pris sa retraite après 35 ans de service.

Région du Centre : Ted Wiens, technicien en radiocommunications, a pris sa retraite en décembre 1975, après 32 ans de service.

Deux nouveaux inspecteurs radio font maintenant partie de l'effectif du bureau de district de Regina : Arthur Edge, qui était à l'emploi du ministère des Affaires indiennes et du Nord à Fort Smith, et Roy Phillips, ancien employé de la Motorola à Calgary. Gerry Morgan a été nommé gestionnaire régional de l'ATG à Winnipeg. Gary Winsnes a été choisi comme surveillant des autorisations au bureau de district de Regina. Yvette Creft a été nommée analyste de l'information au bureau régional de Winnipeg. Leith Shearer, antérieurement surintendante adjointe de l'ATG au bureau régional de la région du Centre, a été mutée à Saskatoon où elle occupera le poste de gestionnaire du secteur de la Saskatchewan pour l'ATG.

Région du Pacifique : John Howard, du ministère des Approvisionnements et Services, fait maintenant partie de l'effectif du bureau régional de Vancouver. Harry Lathwell, surintendant régional, règlement sur la ratio, et Fred Keller, inspecteur radio du bureau régional, ont pris leur retraite après 35 ans de service.

Comings and goings

Headquarters: Bud Hoodspith has left the department to become president of Rogers Cable TV Ltd., Toronto, after serving as director-general of the Telecommunication Regulatory Service since 1973 and Ontario regional director for two years before that. Dr. John deMercado, formerly director-general of the Educational Technology Program, has been appointed to replace Mr. Hoodspith.

Anita Szlczak, director-general of the International Telecommunications Branch, has been named a commissioner of the Public Service Commission.

Ken Wyman, director-general of Economic Policy and Statistics, has left the department to become director-general of Intermodal Freight at the Ministry of Transport.

John Gilbert has returned to the department from the Indian Claims Commission to become acting director, Spectrum and Terminal Systems Policy, in the National Telecommunications Branch.

Monique Pelland has been seconded from the Communications Research Centre to the office of the senior assistant deputy minister as co-ordinator and special advisor. Nisar Ahmed has been appointed director, Special Projects, in the Research sector.

Jacques Marcotte has been named secretary to the Interdepartmental Committee on Space. He was the senior staff officer in the Space Technology branch. Annie Barrette is here on assignment from the Language Bureau as chief of Language Services in the Bilingualism Programs Branch.

Atlantic Region: James Cullen from the Moncton district office has been appointed regional superintendent, Licensing and Authorization. Maurice Numas from Central Region now is regional superintendent, Enforcement. Darius Breaux has transferred from the Department of National Revenue office in Saint John, N.B., to the department as regional advisor, Finance. Fraser Forsythe from the New Brunswick Telephone Co. has joined the regional office in Moncton as a communications systems analyst. Barry Romkey from Maritime Telephone and Telegraph is now with the Halifax district office as a telecommunications systems consultant. Edith Jane Palmer, formerly with the Newfoundland Telephone Co., has joined the St. John's, Nfld., district office as telecommunications systems manager. Otis Mosher, chief of enforcement at the Atlantic regional office in Moncton, has retired after 35 years of service. John O'Reilly, district manager in Halifax, has retired after 33 years.

Quebec Region: Réal Vaillancourt from the Ministry of Transport in Montreal has joined the regional office as supervisor of Administrative Services. Jean Richard Laurence, social economic advisor in the regional office, left the department to return to school. Monique Gourdeau, a telephone operator in Quebec district office, has

Get the picture?

The Bathurst district office of the Department of Communications and the CRTC received a number of complaints last year about the quality of television reception in northeastern New Brunswick. The complaints prompted the department's Atlantic regional staff to inform the general public on how to improve program reception by improving installation of home TV antennas, which inspectors felt had caused part of the problem.

The regional office in Moncton with co-operation from regional news media implemented an information program and advertising campaign that started in late 1975.

The program consisted of articles in the English and French-language newspapers distributed in the northeastern part of the province and public service announcements shown on television stations in the area. Louis Hughes, Bathurst district manager, was interviewed on the CBC program "New Brunswick Today".

The information carried by the media explained the nature of television signals, the different types of antennas on the market, the effects of improper direction and aging of antennas on the quality of television reception. It also offered practical pointers on ensuring the best possible reception.

"Response by the public to the program so far indicates to Atlantic regional staff that it has been effective in improving the quality of reception in the area," said Roger Squires, project co-ordinator.

✱
retired after 35 years of service.

Central Region: Ted Weins, a radio technician, retired in December 1975 after 32 years in the public service.

Two new radio inspectors have joined the Regina district office: Arthur Edge, from the Department of Indian and Northern Affairs in Fort Smith, and Roy Phillips, formerly with Motorola in Calgary. Gerry Morgan has been named regional manager for GTA in Winnipeg. Gary Winsnes has been selected as supervisor of Authorization, Regina district office. Yvette Creft has been appointed information analyst at the Winnipeg regional office. Leith Shearer, formerly assistant superintendent of GTA in the Central regional office, has gone to Saskatoon as GTA area manager for Saskatchewan.

Pacific Region: John Howard from the Department of Supply and Services has joined the staff at the regional office in Vancouver. Harry Lathwell, regional superintendent of radio regulations, and Fred Keller, regional radio inspector, have retired after 35 years of service.

La télé en Angleterre

Attaché à titre d'analyste principal des politiques au ministère des Communications, Gilles Desjardins est revenu d'Angleterre l'automne dernier, après une année d'études sous l'égide d'un programme de formation des cadres administratifs (*British Program for Administrative Principals*). M. Desjardins nous décrit, dans le présent article, le fonctionnement de la télévision commerciale dans ce pays.

L'Angleterre possède trois chaînes de télévision dont deux sont exploitées par la BBC (*British Broadcasting Corporation*) et financées par la perception de droits auprès du public pour l'obtention d'une licence de poste-récepteur. La troisième chaîne qui relève de l'IBA (*Independent Broadcasting Authority*) tire ses revenus de la publicité. Son organisation tient à la fois de l'entreprise privée et de la régie d'État. On l'appelle le plus souvent la « télévision indépendante » (*Independent Television : ITV*) ou encore le réseau du secteur privé.

La programmation de cette troisième chaîne provient de 15 producteurs privés qui tirent leurs revenus de la vente de publicité dans leur zone de diffusion. Le territoire britannique se divise en 13 zones de télédiffusion, auxquelles il faut ajouter la ville de Londres où deux concessionnaires se partagent non la région mais le temps d'antenne. Il s'agit de « Thames Television » diffusant en semaine et de « London Weekend Television », de 19 h le vendredi jusqu'à la fin des émissions, le dimanche.

Dans la mesure où ils se conforment aux règlements de l'IBA, les producteurs ont toute latitude pour le choix des émissions, pour les réaliser dans leurs studios ou pour les acheter d'autres sources. Les émetteurs appartiennent à l'IBA qui en assure la construction et en gère l'exploitation. La chaîne ITV rejoint présentement 99 % de la population du Royaume-Uni.

Pour l'IBA, la décentralisation de la télévision présente de nombreux avantages, mais la télévision a grand besoin d'équipement moderne et de ressources humaines spécialisées.

C'est pourquoi l'IBA accorde une subvention indirecte aux petites entreprises de production régionale, en indexant le taux de location des émetteurs à leur chiffre d'affaires, sans égard à la durée du temps d'antenne et aux prix de revient des services de transmission. Ces taux annuels varient présentement de 225 dollars à 5 millions.

Les maisons d'affaires qui souscrivent des annonces publicitaires à la télévision sont tenues de se conformer aux normes très strictes de l'IBA. De plus, la durée totale du temps consacré à la réclame au cours d'une journée ne doit pas représenter une moyenne supérieure à six minutes pour chaque heure d'émission. Il est par ailleurs interdit de consacrer plus de sept minutes à la publicité au cours d'une seule heure.

Ces restrictions ont eu pour effet de limiter le nombre des intervalles publicitaires au début, à la fin ou en cours d'émission, à un peu moins de trois par heure, en moyenne. Ce qui signifie que sur les quelque 180 émissions que

diffuse une station au cours d'une semaine, une centaine d'émissions ne comportent aucune publicité.

La programmation est aussi assujettie à des normes. Quand l'entreprise de télévision soumet à l'IBA sa programmation trimestrielle, il est entendu que :

- le tiers de ses émissions est consacré à des sujets sérieux ; ces émissions ne comportent aucune œuvre d'imagination et elles figurent en bonne place à l'horaire hebdomadaire ;
- un certain nombre de ses émissions ont été conçues en fonction des goûts et des préoccupations des téléspectateurs de la région ;
- le nombre total des émissions d'origine étrangère ne dépasse pas

A Canadian's look at British TV

Gilles Desjardins, a senior policy analyst in the Department of Communications, returned last fall from a year's study in the *British Program for Administrative Principals*. In the following article, he describes how commercial TV in England is structured.

Of the three television channels in England, two are provided by the *British Broadcasting Corporation (BBC)* and financed by charging the public fees for television receiving licences. The third channel, responsible to the *Independent Broadcasting Authority (IBA)*, is financed by advertising. It combines the characteristics of a private enterprise and a public broadcasting service. This third network is usually referred to as



Diminuer le nombre de commerciaux comme à la télé britannique ? Jamais notre famille ne tiendrait le coup !

Cut down the number of commercials like they have on British TV? . . . I know one family that wouldn't survive!

14 % et la programmation ne comporte pas plus de sept films par semaine ;

- la grille horaire prévoit, en semaine, une heure par jour d'émissions pour enfants, diffusées avant 18 h ; 15 minutes d'émissions éducatives pour les enfants d'âge préscolaire ; au moins trois heures consacrées hebdomadairement à l'éducation des adultes ; en période scolaire, neuf heures de télévision scolaire par semaine ;
- elle offre entre deux heures et demi et trois heures d'émissions religieuses par semaine.

Ajoutons à cela que, pour obtenir l'approbation de l'IBA, il faut nécessairement que le contenu des émissions présentées avant 21 h tienne compte de la présence possible d'enfants dans l'auditoire. Les émissions dites pour adultes ne peuvent figurer à l'horaire avant 22 h 30.

L'IBA estime que la décentralisation de la production au sein de la chaîne ITV est de nature à doter le pays de média de communication télévisuelle plus nombreux et variés, ce qui est son principal objectif.

Independent Television (ITV) or private sector television.

Programs for the third channel come from 15 private companies that derive their income from the sale of advertising time in their own transmission areas. The territory, with the exception of London, is divided into 13 regions, franchised to 13 independent companies. In London, there is a split franchise, with Thames Television operating weekdays and London Weekend Television from 7 p.m. on Fridays until sign off on Sundays.

Each company exercises its own judgment regarding program choice; each makes its own production plans; each chooses the programs it wishes to acquire from other sources. At the same time, the companies have to work within rules set down by the IBA.

The IBA builds, owns and operates all the transmitters, but allocates them to carry programs presented by the various companies. ITV coverage reaches almost 99 per cent of the U.K.'s population.

The Authority sees merit in a number of program companies serving the

different regions, but television needs great resources for professional talent, skill and modern equipment.

Having television companies as close as possible to their own communities needs to be reconciled with seeing that the system has enough resources to provide, collectively and individually, a comprehensive, high quality service.

A central feature of the Authority's policy has been to support smaller regional companies by a form of subsidy by charging different rentals for the transmitters. Present rentals range from \$225 a year to \$5 million. There is no relationship between costs of providing transmission facilities and the rental charged to a company.

The IBA controls the amount and distribution of advertising time. Advertisers must comply with a stringent code of advertising standards. The Authority permits a maximum of six minutes of spot advertising an hour, averaged over the day's programs. The maximum permitted in any single hour is seven minutes.

The practical effect of the IBA's rules on the amount and distribution of television advertising is that the number of intervals at the beginning and end of television programs and at "natural breaks" is on average slightly less than three an hour. Of about 180 programs transmitted from a single station during an average week, 100 programs have no advertising.

The IBA also supervises program planning. When a company presents its quarterly schedule for discussion, the Authority expects the following:

- One-third of all material will be serious non-fiction and sensibly distributed over the week.
- Each company will provide a suitable proportion of programs calculated to appeal to the tastes of viewers in its area.
- No more than 14 per cent, averaged over quarterly periods, of programs will be foreign imports. Additionally, not more than seven movies will be scheduled in any one week.

• Every weekday there will be an hour of children's programs shown before 6 p.m. and 15 minutes of educational programs designed for pre-school children around lunchtime. All companies must show at least nine hours of programs a week for schools during term-time and at least three hours a week of adult education programs.

• Between 2 1/2 and three hours of religious programs will be shown each week.

• Each company also knows that the Authority's family viewing policy requires that programs shown before 9 p.m. should be suitable for audiences which include children. Certain programs, usually drama or documentary, may be deferred to 10:30 p.m. because of their content.

In its selection of program companies, the Authority has preferred diversified and multiple control of program companies to a concentrated or single ownership. It has also preferred regionally owned companies. This reflects IBA policy of shaping ITV to increase the diversity and number of the nation's means of communication.

Salon nautique 1976

Depuis 17 ans, les amateurs de sports nautiques se donnent rendez-vous au Salon nautique de la place Bonaventure à Montréal. Cette foire, qui s'est tenue cette année du 27 février au 7 mars, attire chaque année plus de 100 000 spectateurs qui viennent y admirer des centaines d'embarcations et d'accessoires.

Puisque les télécommunications prennent de plus en plus d'importance parmi les adeptes des sports nautiques, le ministère des Communications a participé à ce salon. Cette présence a permis au Ministère de fournir des renseignements concernant la réglementation des radiocommunications et, à l'occasion, certains conseils techniques.

Serge Lefrançois, agent régional d'information, et trois techniciens du bureau de district de Montréal, messieurs Claude Auger, Gilbert Paquin et Richard Joubert ont accueilli les visiteurs au kiosque du Ministère. Ils y ont distribué de la documentation technique et générale et discuté de communications. Ce fut une occasion de faire connaître aux amateurs de sports nautiques les nombreux services que le Ministère est en mesure de leur offrir.



Au premier plan, le kiosque du ministère exposé au Salon nautique 1976 qui s'est tenu à la Place Bonaventure, à Montréal, du 27 février au 7 mars.

Boats make radio waves at Place Bonaventure

For 17 years, boat lovers have gathered at the National Boat Show at the Salon Nautique in Montreal's Place Bonaventure. Held this year from February 27 to March 7, this fair annually attracts more than 100,000 spectators to admire hundreds of craft and accessories.

Because telecommunications are becoming more and more important to those skilled in boating, the Department of Communications participated in this show. The show gave the department the opportunity to provide information about radio communications regulations and, occasionally, to give technical advice.

Serge Lefrançois, regional information officer, and Claude Auger, Gilbert Paquin and Richard Joubert, three technicians from the Montreal district office, welcomed visitors to the department's booth, distributed general and technical publications and discussed communications with visitors and boating enthusiasts to make them aware of the various services the department provides.

At left is the department's exhibit at the 1976 Boat Show held at Place Bonaventure in Montreal from February 27 to March 7.

Nouveau règlement sur le brouillage

De nouvelles exigences fédérales s'appliqueront au contrôle des parasites nuisibles à la réception radio provenant des systèmes d'allumage par étincelles des moteurs à combustion interne. Il s'agit du nouveau *Règlement sur le brouillage radioélectrique*, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1976.

Le règlement s'appliquera à tous les systèmes d'allumage par étincelles des moteurs à combustion interne fabriqués ou importés au Canada, excepté les moteurs d'aéronefs.

Des essais d'homologation seront requis pour tout nouveau modèle de moteur, de véhicule ou d'appareil soumis à ce règlement. Les fabricateurs devront soumettre au Ministère tous les documents relatifs à l'homologation de tous les véhicules, appareils et moteurs fabriqués après le 1^{er} septembre 1976.

Le règlement prescrit les limites des bruits radioélectriques qui peuvent être rayonnés par chaque catégorie de matériel faisant l'objet dudit règlement.

On pourra bientôt se procurer des exemplaires du nouveau *Règlement sur le brouillage radioélectrique* dans toutes les librairies du Gouvernement du Canada. Pour plus de renseignements, il faut s'adresser aux directeurs régionaux du ministère des Communications, à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

New district office in Charlottetown

The Department of Communications opened a new district office in Charlottetown, P.E.I., in March to make its services more accessible to more people.

The office will administer the Radio Act and provide radio station licensing, inspections, radio operator examinations and investigation of radio interference throughout the Island. These functions were previously conducted from the monitoring station in Montague.

The monitoring station will continue to make tests and measurements of radio signals and to provide a monitoring service for the Atlantic Region.

The Charlottetown office is at 180 Kent Street; the telephone number is (902) 892-4271. J. R. (Bob) Ferguson is the manager of this office as well as the Montague station.

Regulations to curb radio interference

New federal requirements to control interference with radio reception caused by spark ignition systems of internal combustion engines will become effective Sept. 1, 1976.

The new Radio Interference Regulations announced by the Department of Communications apply to engines manufactured in or imported into Canada, but do not apply to aircraft engines.

Each new model of an engine, vehicle or device covered will require testing to ensure compliance. Manufacturers are required to submit to the department a certification statement which covers all of the vehicles, devices or engines manufactured after Sept. 1.

The Radio Interference Regulations set limits to the amount of radio noise that may be radiated by each category of equipment covered.

Copies of the new Radio Interference Regulations are available from Canadian Government Bookstores across Canada. Enquiries may be directed to the department's regional directors in Moncton, Montreal, Toronto, Winnipeg and Vancouver.

Nouveau bureau de district à Charlottetown

Le ministère des Communications vient d'ouvrir un nouveau bureau de district à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Un plus grand nombre de personnes de la province auront ainsi meilleur accès aux services du Ministère.

Ce bureau s'occupera de la mise en application de la *Loi sur la radio* et des règlements édictés en vertu de cette loi; il délivrera les licences de stations radio, effectuera des inspections et mènera des enquêtes concernant le brouillage radioélectrique dans l'ensemble de la province. Il fera aussi subir les examens d'opérateur radio.

Ces responsabilités étaient dévolues jusqu'à maintenant à la station de contrôle des émissions de Montague. Cette dernière effectuera des essais, prendra des mesures relatives aux signaux radio et fournira le service de contrôle des émissions dans la région de l'Atlantique.

Le nouveau bureau de district de Charlottetown est situé au 4^e étage du 180, rue Kent et le numéro de téléphone est (902) 892-4271. Le responsable de ce bureau et de la station de contrôle de Montague est M. J. R. Ferguson.

Jour 60 est distribué aux employés du Ministère, aux milieux de l'administration publique, de l'industrie et de l'éducation de par le pays. Adressez toute correspondance au rédacteur en chef, **jour 60**, Direction de l'information du ministère des Communications, Ottawa (Ontario), K1A 0C8.

Ottawa, avril 1976

60 days is distributed to employees of the Department of Communications, libraries, government agencies, industry and educational institutions throughout the country. Address correspondence to The Editor, **60 days**, Information Services, Department of Communications, Ottawa, K1A 0C8.

Ottawa, April 1976